

Citation:

Orsini, Amandine. 2026. L'internationalisation des enjeux écologiques. In Baptiste Monsaingeon, Bruno Villalba and Franck-Dominique Vivien. *No(s) Limite(s). Etudier et Enseigner face aux limites planétaires*. Paris: La Découverte. 252-259.

## L'internationalisation des enjeux écologiques

Amandine Orsini

Amandine Orsini est Professeure de relations internationales à l'UCLouvain Saint-Louis Bruxelles et spécialiste de politique internationale de l'environnement.

Depuis quelques années, notamment depuis la COP26 de 2021, les débats dans les médias vont bon train au moment des Conférences de Parties (COPs) pour le climat qui rassemblent annuellement les pays du monde pour discuter des avancées de la coopération internationale en matière de climat. Les COPs sont qualifiées d'inutiles, car elles n'aboutiraient jamais à rien. Le fait qu'elles soient régulièrement organisées dans des pays exportateurs d'énergies fossiles est aussi dénoncé. Et pourtant, en novembre 2023 *Courrier International* publie un article titré « si la COP n'existait pas, il faudrait l'inventer », expression que le journal emprunte à un représentant d'une grande ONG environnementale, le *WWF*. Une autre ONG, le *Climate Action Network* confirme : « Je ne vois pas d'autre enceinte aussi influente que celle-ci pour faire progresser la justice climatique. Nous avons besoin de davantage d'outils et de cadres, mais nous ne pouvons pas perdre cet espace. »

**Mots clés :** Anarchie du système international ; COPs ; Gains absolus/gains relatifs ; Logique individuelle/logique collective ; Sommets de la Terre ; Climat ; Négociations internationales

**Questions clés :**

- Comment et pourquoi s'est opérée l'internationalisation des enjeux écologiques ?
- Pourquoi les COPs sont-elles des moments importants mais difficiles ?

**Objectifs pédagogiques du chapitre**

- Comprendre l'ampleur de l'internationalisation des questions d'environnement
- Comprendre les points forts et les faiblesses de la gouvernance internationale de l'environnement
- Expliquer les dynamiques de négociation internationale sur les questions d'environnement

Mais qu'est-ce qu'une COP ? Comment fonctionnent-elles ? En quoi sont-elles liées aux autres formes (outils et cadres) d'internationalisation des enjeux écologiques ? Pour comprendre l'internationalisation des enjeux écologiques dans sa forme actuellement emblématique des COPs, nous présentons d'abord son historique, pour ensuite expliquer ses principales logiques. La coopération internationale en matière d'environnement pose à première vue un dilemme avec lequel les États doivent composer, non pas de façon individuelle mais dans une logique collective.

## La lente institutionnalisation des questions d'environnement au niveau international

Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les États s'engagent dans des accords bilatéraux afin de gérer le partage de ressources naturelles ou pour faciliter le transport fluvial (Estève et *al.* 2022). Mais ces accords restent avant tout à objectifs économiques. Ce n'est qu'au cours des années 1970 que l'on assiste à des initiatives multilatérales, c'est à dire basées sur la coopération d'au moins trois

États, afin de faire face à des problèmes écologiques. Ainsi, le premier Sommet multilatéral pour l'environnement, le Sommet de Stockholm de 1972, est convoqué à cause des pluies acides (issues des émissions de gaz industriels comme le dioxyde de soufre), aux effets locaux et transfrontaliers : les forêts et lacs de Scandinavie comme celles d'Amérique du Nord sont décimées par des émissions de gaz venant des pays limitrophes.

Une particularité importante des questions écologiques est ainsi de progressivement s'imposer par le niveau international qui ensuite influence les États à s'engager dans ces politiques. C'est notamment pour se préparer au Sommet de Stockholm que le Royaume-Uni (1970) puis la France (1971) mettent en place leur premier ministère sur les questions d'environnement. Ce Sommet marque ensuite le début d'une longue série de rencontres internationales sur les questions d'environnement (Foyer, 2019), qui seront organisées tous les dix ans environ (Tableau 1, en grisé).

Tableau 1. Les grandes étapes de la gouvernance internationale de l'environnement.

| Année | Évènement international majeur                             | Thématiques environnementales abordées                                                                                                           | Grandes orientations ou débat                                                                 |
|-------|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1972  | Sommet de la Terre de Stockholm                            | Pluies acides                                                                                                                                    | Opposition pays du Nord et du Sud                                                             |
| 1992  | Sommet de la Terre de Rio                                  | Changements climatiques<br>Biodiversité<br>Désertification                                                                                       | Reconnaissance des groupes majeurs                                                            |
| 2000  | Adoption des Objectifs du millénaire pour le développement | Huit objectifs dont l'Objectif 7 de préserver l'environnement                                                                                    | Volonté d'intégrer les questions environnementales aux autres questions                       |
| 2002  | Sommet de Johannesburg                                     | L'utilisation des ressources naturelles                                                                                                          | Libéralisme environnemental<br>Reconnaissance de l'importance des partenariats publics/privés |
| 2015  | Adoption des Objectifs de développement durable            | Dix-sept objectifs dont l'Objectif 13 sur les changements climatiques, l'Objectif 14 sur la vie aquatique et l'Objectif 15 sur la vie terrestre. | Continuer le « mainstreaming » des questions d'environnement à travers l'ensemble des ODD     |
| 2022  | Sommet de Stockholm+50                                     | L'importance de la transition                                                                                                                    | Retour de l'opposition pays du Nord et du Sud                                                 |

Ces sommets vont être l'occasion d'internationaliser les préoccupations environnementales en mettant en place des traités internationaux spécifiques, notamment car les pollutions sont bien souvent transfrontalières (à la disparition de la couche d'ozone répondra l'adoption de la Convention de Montréal de 1985, le seul accord multilatéral à avoir jusqu'à présent été efficace pour résoudre le problème environnemental correspondant), atteignent l'ensemble du vivant (à la crise de la biodiversité répondra la Convention sur la diversité biologique de 1992) et bien sûr dérèglent l'ensemble du climat (adoption de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques en 1992).

En plus de mobiliser les organisations internationales préexistantes comme l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) avec sa Convention pour le patrimoine mondial couvrant le patrimoine naturel de 1971, les États vont progressivement mettre en place des institutions spécifiques à la gouvernance environnementale internationale comme le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) créé en 1972 ou la Commission de développement durable créé en 1992. Dès 1972, les pays en développement s'inquiètent d'une gouvernance mondiale qui semble privilégier les priorités environnementales par rapport aux questions de développement. Le PNUE est donc installé à Nairobi et les États décident de renforcer la coopération internationale en matière de développement durable avec l'adoption des Objectifs du millénaire pour le développement en 2000 et des Objectifs de développement durable, gérés, depuis 2013, par le Forum politique de

haut niveau pour le développement durable (Tableau 1, en blanc). Alors que les structures pour une gouvernance multilatérale sont en place, elles doivent s'animer d'échanges diplomatiques visant à des réalisations concrètes.

## La diplomatie environnementale face au dilemme de la coopération internationale

Comment mettre d'accord les 193 États de la planète, notamment sur les questions d'écologie ? C'est le rôle de la diplomatie internationale environnementale. Elle prend la forme de rencontres internationalisées régulières : par exemple les Sommets de la Terre mais aussi et surtout les COPs, plus spécifiques, et notamment les COPs climat qui se réunissent chaque année et les COPs biodiversité tous les deux ans [Compagnon, Rodary 2017]. Elle cherche à construire des accords négociés (comme les Conventions avec par exemple l'Accord de Paris de 2015 qui fait suite à la Convention climat de 1992) en essayant de ménager les différents intérêts et valeurs en présence. Mais les instances internationales ne disposent pas d'une autorité supra-étatique, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas prendre de décisions contraignantes pour les États. C'est l'anarchie du système international : les États ne suivent des règles internationales que s'ils le veulent bien.

Dans ce contexte, la théorie des jeux, et notamment le dilemme du prisonnier, indique qu'il existe deux grandes logiques pour expliquer la coopération internationale. Il y a tout d'abord la *logique collective* : les États coopèrent grâce à trois dynamiques qui s'auto-renforcent et leurs procurent des gains absolus : (i) l'existence d'un intérêt commun (la protection d'un environnement partagé) ; (ii) l'échange d'informations, notamment scientifique (comme les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (de Pryck 2022) créé en 1988 ou de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques créée en 2012), qui confirment l'existence des problèmes environnementaux et aident à en identifier les causes et solutions ; (iii) des effets de réputation selon lesquels ne pas coopérer pourrait être mal vu des autres (mais cela n'est pas toujours efficace : par exemple, les États-Unis n'ont pas signé l'Accord de Paris ni la Convention sur la diversité biologique, sans pour autant souffrir d'effets de réputation).

Il y a ensuite la *logique individuelle* : la coopération internationale n'est possible que si elle permet de perpétuer des gains relatifs que certains États obtiennent par rapport à d'autres (certains États gagnent plus que d'autres, ou perdent moins...). Par exemple, les États-Unis signent la Convention de Montréal sur la protection de l'ozone car ils disposent de substituts industriels produits par des entreprises américaines (cela montre aussi l'importance des enjeux de propriété intellectuelle) ; mais ils n'adoptent pas l'Accord de Paris sur les changements climatiques pour des motifs de concurrences économiques avec la Chine (la réduction de l'utilisation des énergies fossiles pénaliserait leur croissance). Cette logique individuelle joue plus souvent en faveur d'un frein à la coopération internationale cependant.

Quoiqu'il en soit, la diplomatie environnementale a abouti à l'adoption de nombreux accords : à l'heure actuelle 3 749 accords internationaux d'environnement dont 1 454 sont multilatéraux. De nouveaux accords sont adoptés chaque année comme le Traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine adopté en juin 2023, ou le traité international sur la pollution plastique en cours de négociation et qui devrait voir le jour en 2025. Enfin, malgré les freins des logiques individuelles la coopération internationale est particulièrement transparente (voir les ressources complémentaires ci-dessous ; par ailleurs la couverture médiatique des COPs climat n'est possible que parce que l'information est très accessible) et inclusive. Depuis 1992 et le Sommet de la terre de Rio, neuf groupes de la société visible sont observateurs des débats : les ONG, les entreprises, les gouvernements locaux, les syndicats, les jeunes, les femmes, les agriculteurs, les communautés scientifiques et les peuples

autochtones. Des dizaines de milliers de participants se rendent ainsi aux COPs climat par exemple [Aykut et Dahan 2015] et permettent de suivre et faire avancer les débats.

## Bilan

L'internationalisation des questions écologiques a donc eu lieu avant tout par le haut (*topdown*) : c'est l'ampleur des crises environnementales globales (connue sous le nom de la triple crise environnementale du climat, de la biodiversité, et des pollutions) qui pousse les États progressivement à développer des instruments multilatéraux. Elle reste très imparfaite, non contraignante et peu efficace face aux logiques individuelles, mais ouvre des portes essentielles pour faire face à des problèmes planétaires et offre avant tout une visibilité très importante aux questions environnementales.

## Références

Aykut, Stephan C., et Dahan, Amy, *Gouverner le climat ? Vingt ans de négociations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2015.  
Compagnon, Daniel, Rodary, Estienne, *Les politiques de biodiversité*. Presses de Sciences Po.  
de Pryck, Kari. 2022. *GIEC. La voix du Climat*, Paris, Presses de Sciences Po, 2017.  
Estève, Adrien, Klöck, Carola, Amandine Orsini, « Retour sur la gouvernance environnementale internationale dans l'agenda politique et la recherche académique », *Études internationales*, 53(3), 325–349, 2022.  
Foyer, Jean. 2019. *Regards croisés sur Rio+20. La modernisation écologique à l'épreuve*. CNRS Éditions.

## Mise en pratique

### Questions de révision

- Citez un enjeu environnemental et au moins une initiative internationale autour de cet enjeu
- Expliquez une faiblesse de la gouvernance internationale d'environnement
- Expliquez une force de la gouvernance internationale d'environnement

### Plan type d'une séance de cours dédiée

- I. Historique de la gouvernance internationale de l'environnement
  - I.1 L'institutionnalisation progressive des questions d'environnement
  - I.2 Les Sommets de la terre de 1972 à 2022
- II. Les enjeux environnementaux à l'épreuve de la coopération internationale
  - II.1 Les logiques individuelles de la coopération environnementale
  - II. 2 Les logiques collectives de la coopération environnementale
- La séance de cours pourrait détailler les thématiques environnementales une à une (les changements climatiques ; les forêts : la biodiversité ; la pollution de l'air ; etc.), en mettant en avant les avancées et les points d'attention pour la coopération dans ces domaines.

### Thèmes pour des travaux / dossiers à engager avec les étudiants

- Les négociations de la nouvelle convention internationale sur la pollution plastique
- Les intérêts en présence lors de la négociation de la Convention sur la haute mer
- La participation des jeunes aux négociations internationales d'environnement

## ***Autres chapitres en lien à aborder en priorité dans le manuel***

### **Aller plus loin**

#### ***Compléments de lectures***

- Le numéro spécial de 2022 de la revue *Négociations* « [Négocier la crise en temps de crise : les négociations environnementales internationales](#) »
- Le numéro spécial de 2022/2024 de la revue *Études internationales* « [La gouvernance environnementale internationale](#) »
- Le dictionnaire Morin, Jean-Frédéric et Amandine Orsini (eds.), *Essential Concepts of Global Environmental Governance*, Abingdon: Routledge. Second edition, 2020.
- Le manuel Morin, Jean-Frédéric, Orsini, Amandine et Sikina Jinnah, *Global Environmental Politics: Understanding the Governance of the Earth*. Oxford: Oxford University Press, 2020.
- [Le CERISCOPE pour les questions d'environnement](#) publié en 2015

#### ***Ressources pédagogiques***

- Les bulletins de négociations de la terre ([Earth Negotiation Bulletin](#)) est un service de suivi régulier de toutes les négociations internationales environnementales dont plusieurs archives sont en français.
- La [base de données des accords internationaux d'environnement](#) reprend l'ensemble des accords internationaux sur les questions d'environnement avec entre autres leur contenu, leurs États membres, leurs dates d'adoption mais aussi d'autres ressources.
- Tous les tableaux, cartes, graphiques du manuel Morin et al. 2020 sont disponibles en [accès libre](#) sous format pdf ou Powerpoint

#### ***Faire l'expérience de négociations internationales environnementales***

- Les négociations internationales sont ouvertes au public, sous réserve de s'enregistrer en amont des réunions internationales via une organisation accréditée. Il est possible de demander une accréditation pour une organisation qui ne serait pas encore accréditée (comme une université, une association étudiante, une ONG). Le processus est gratuit.